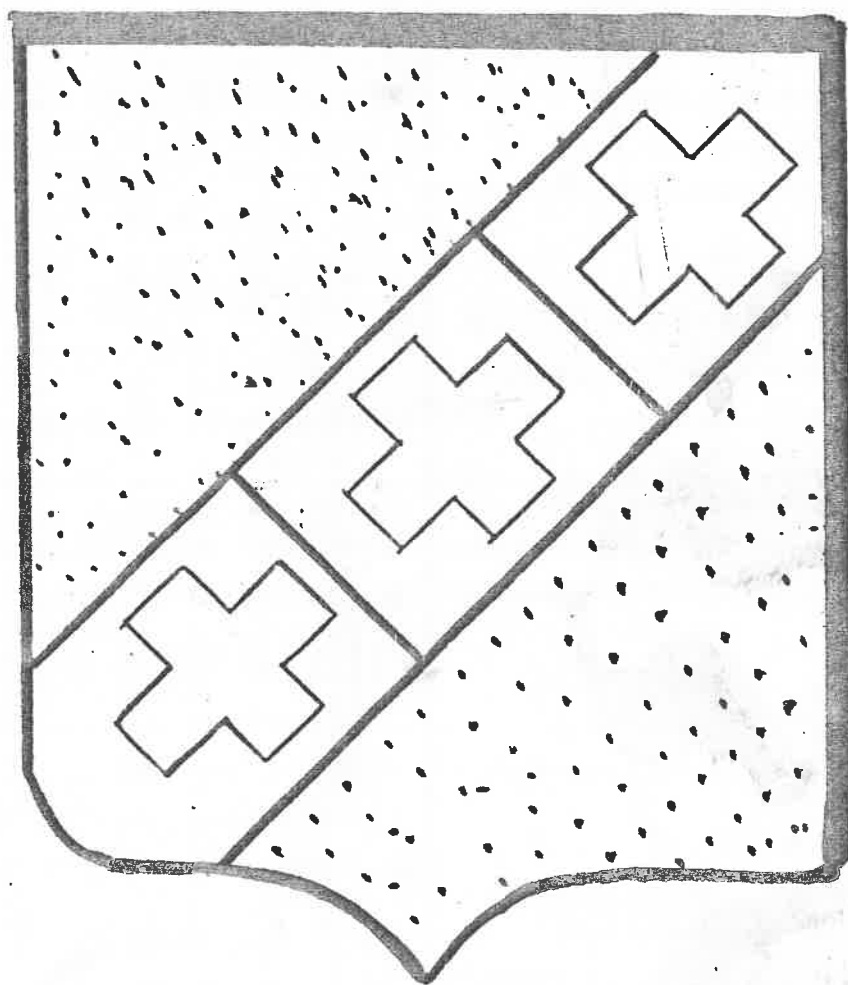


MAULDE INFOS



BULLETIN MUNICIPAL
Juin 87

Numéro: 14

Calendrier des Fêtes et Manifestations

1987

- Dimanche 5 Juillet

DON DU SANG

dans la cour de la Mairie (de 8 h. à 12 h.).

- Dimanche 28 juin

2 Courses Cyclistes

Minimes - Cadets

organisées par Sports et Loisirs

- Lundi 13 juillet

20 h. 30 **Retraite aux Flambeaux**

avec la Participation des Majorettes de Maulde (Les Capucines)
et des enfants du Centre Municipal de Loisirs

22 h. **BAL Musette**

organisé par l'Amicale des Sapeurs Pompiers

- Mardi 14 juillet

9 h. 45 **Défilé**

avec Dépôt de Gerbe au Monument aux Morts

11 h. 30 Salle Communale

BAL-Apéritif

organisé par l'Amicale des Sapeurs Pompiers

- Samedi 29 et Dimanche 30 Août

DUCASSE

de la Rue de Chorette

organisée par le Comité des Fêtes
de la Rue de Chorette

- Samedi 5 Septembre face au Café Descamps

Fête des Majorettes avec Repas Campagnard

organisée par le Comité des «Capucines»

- Du Samedi 26 au Lundi 28 Septembre

Grande Ducasse

- Attractions Foraines -

Dimanche 27 **Courses Cyclistes**

3° - 4° Catégories et Juniors

organisées par Sports et Loisirs et le Comité Mauld'joie

- Samedi 3 et Dimanche 4 Octobre

DUCASSE du Port Arthur

au profit des Anciens de la Commune
organisée par les Gais Pilsers

- Samedi 24 Octobre Eglise St-Pierre, 20 h.

2^e Concert d'Automne

organisé par le Comité Paroissial de Maulde, au profit de ses œuvres

- Mercredi 11 Novembre

Anniversaire de l'Armistice de 1918

Défilé avec Dépôt de Gerbe
au Monument aux Morts

Le Mot du Maire

Chers Amis,

Voici que se profilent à l'horizon, avec la parution du numéro de Juin de Mauld'Infos, les belles journées d'été.

Et voici déjà revenu le temps des loisirs et des vacances. Pour certains d'entre nous qui auront l'occasion de quitter le village pour quelques jours, voire quelques semaines, ce sera le moment de changer d'habitudes, de cadre de vie et de faire ample provision de soleil.

A tous les Mauldois qui "partent" en vacances cette année, je souhaite qu'ils profitent au maximum de leurs vacances. D'abord pour se reposer, bien sûr, pour "prendre du bon temps" pour oublier un instant les tracasseries du quotidien : téléphone, bureau ou usine, réunions, horaires fixes qui rythment la journée de chacun, école ou collège, professeurs etc... etc... (je laisse à chacun le soin d'allonger la liste à sa convenance !)

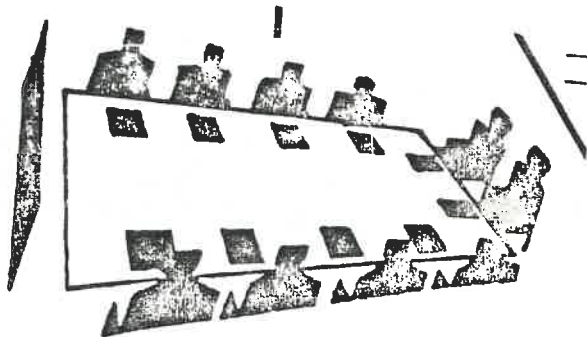
Mais je souhaite aussi qu'ils en profitent pour s'enrichir. Je ne parlerai pas ici du porte-monnaie qui aurait plutôt tendance à se dégonfler en vacances. Je dirai plutôt s'enrichir l'esprit, au contact d'autres personnes, d'autres coutumes, avec d'autres façons de vivre ou de voir les choses, que ce soit à l'étranger ou à l'intérieur des frontières de notre beau pays.

Vacances ! moment privilégié de l'année où il est encore possible de prendre le temps d'écouter, de regarder, d'échanger !

Mais, il y aura aussi pendant les mois de Juillet et d'Aout, beaucoup de Mauldois qui resteront au village. A ceux là aussi, je souhaite qu'ils profitent au maximum de leurs temps de loisirs.

D'abord, point n'est besoin de faire des milliers de kilomètres pour se dépayser. Et dans notre région, à quelques heures de voiture ou d'autocar, il se trouve de nombreux "petits coins charmants" que l'on découvrira en famille et qui laisseront beaucoup d'agréables souvenirs. Et puis, il y a ceux nombreux pour qui le temps des vacances n'est pas "ne rien faire" mais plutôt de changer d'activité. C'est ainsi que l'on voit l'employé de bureau, ou l'ouvrier se transformer pour quelques semaines en maçon, en peintre, en jardinier, en carreleur etc... C'est aussi une source d'immense satisfaction de pouvoir dire avec fierté : "la terrasse, ce sont les vacances 198... ! et la Véranda, ce sont les vacances 198... !! La Cheminée feu de bois ? c'était Juillet 198...!

Alors que ce soit à la plage, à la campagne, à la montagne, ou encore à Maulde, à toutes et à tous, petits et grands, je souhaite de belles et agréables vacances.



EPHÉMÉRIDE

Lundi 16.02.87

Réunion Intercommunale de distribution d'énergie et de gaz de l'arrondissement de Valenciennes
- projet de budget 87

Mardi 17.02.87

Réunion du SIVOM de Mortagne
Thème : dotation collège année 1987
budget de l'école de Musique
Terrains CRAM : délibération des communes

Mercredi 18.02.87

Réunion du CRAR
- approbation du rapport d'activité de 1986
- Rapport financier
- Impact de l'aménagement de la vallée de la Scarpe, pour le secteur agricole
- Réélection du Bureau

Jeudi 19.02.87

* Pose de la première pierre du collège de Mortagne avec la participation du Conseil Général.

Vendredi 20.02.87

Réunion du Conseil Municipal
- Acquisition des terrains pour le collège (SIVOM Mortagne)
- Convention T.U.C.
- Chauffage du Préau
- Service Aides Ménagères
- Location d'immeuble

Samedi 21.02.87

Permanence pour la rédaction des feuilles de déclaration de revenus
Permanence du Maire ou des Adjointes

Mercredi 25.02.87

Réunion du B.A.S.
Budget primitif 1987

Samedi 28.02.87

Permanence du Maire ou des adjoints

Mercredi 04.03.87

Plan départemental d'action touristique 1987 présenté à St Amand.

Vendredi 06.03.87

Réunion d'Adjointes

Samedi 07.03.87

Réunion des Maires à St Amand (rive gauche)
Permanence du Maire ou des Adjointes
Lancement du Club des Aînés

Dimanche 08.03.87

Commission des travaux
Entrevue avec le Docteur LECRU

Samedi 14.03.87

- Réunion de la commission des Finances
 * Préparation du Budget primitif 1987
- Permanence du Maire ou des Adjointes
- 2ème réunion de Travail pour créer le club des Aînés

Mardi 17.03.87

- réunion du SIVOM à Mortagne
 * désistement de la commune de THUN et sa répercussion sur les autres communes
- Réunion du Bureau du Syndicat intercommunal pour la promotion de l'Enseignement supérieur dans l'arrondissement de Valenciennes
 - Admission en non-valeur
 - Projet de Budget primitif 1987
 - Révision du schéma directeur - état d'avancement des études

Jeudi 19.03.87

En Mairie de Mortagne : Préparation de la course cycliste internationale

Samedi 21.03.87

Permanence du Maire ou des adjoints

Dimanche 22.03.87

Réception en Mairie des Champions de France UFOLEP

Remise des trophées aux Jeunes qui se sont distingués au cours des Championnats de France de cross-country à St Malo le 8 Mars 1987

Mardi 24.03.87

Réunion de la Commission Extra-Municipale des Fêtes pour la préparation de la ducasse Patronale

Mercredi 25.03.87

Réunion des Adjoints

Réunion de la Commission de l'Admission à l'Aide Sociale à St Amand

Réunion de la commission des travaux et des Finances

Vendredi 27.03.87

Réunion de Conseil : - Etablissement et vote du Budget primitif 87

- Aides Ménagères

- Projet d'aménagement des terrains communaux

Samedi 28.03.87

Permanence du Maire et des Adjoints

Lundi 30.03.87

Réunion du SIEBVES

- Budget primitif

- Election du Bureau

Réunion du Comité du Syndicat intercommunal pour la promotion de l'enseignement supérieur dans l'arrondissement de Valenciennes

Mardi 31.03.87

Réunion du Syndicat des communes intéressées à la réalisation et à la gestion du Parc Naturel Régional

- Budget primitif 1987

- Information sur les modifications des statuts du syndicat mixte du Parc Naturel Régional

- Information sur le budget Primitif 1987 du syndicat mixte

Mercredi 1.04.87

- Réunion des Aides Ménagères à Maulde

- Commission extra-municipale des Ecoles

• Budget 87

• Projets 87

Samedi 4.04.87

Réunion avec le Comité des Parents d'Elèves

- relations Municipalité - Enseignants - Familles

Permanence du Maire ou des Adjoints

Lundi 06.04.87

Réunion de la commission des travaux

Plan de curage 86 - Projets 87

Mardi 07.04.87

Réunion du SIVOM à Mortagne

- collège

- Ecole de Musique

- Travaux de voirie

Jeudi 09.04.87

Inauguration du Bateau "Récréation"

Réunion de l'Instance Gérontologique Vallée de la Scarpe

Samedi 11.04.87

Permanence du Maire ou des Adjoints

Lundi 13.04.87

Réunion du Bureau du Comité Gérontologique

- Préparation de la conférence de presse

Samedi 18.04.87

Permanence du Maire et des Adjoints

Mardi 21.04.87

Réunion de la sous-commission Municipale "Développement économique de Maulde"

- Projet d'implantation d'une petite usine

Samedi 25.04.87

Permanence du Maire ou des Adjoints

Lundi 27.04.87

Réunion de la commission des travaux
Réunion des Adjointes

Mercredi 29.04.87

Réunion de la commission d'admission à l'Aide Sociale à St Amand

Jeudi 30.04.87

Réunion du CRAR
- Réception des travaux de Fossés (1984...)

Samedi 02.05.87

Permanence du Maire ou des Adjointes

Mardi 05.05.87

Réunion du Bureau du Comité Gérontologique
- rédaction d'un communiqué de Presse

Vendredi 08.05.87

Commémoration traditionnelle

Samedi 09.05.87

Permanence du Maire ou des Adjointes
Réunion sur le terrain pour travaux de fossés Rue de Chorette et rue de Choque

- participaient à cette rencontre l'entreprise CARDON et des riverains

Samedi 16.05.87

Permanence du Maire ou des Adjointes
Inauguration de la "Ferme de la Scarpe" à St Amand

Mardi 19.05.87

Réunion de la commission de l'information
- maquette de Mauld'Info

Mercredi 20.05.87

Réunion avec les Voies Navigables
- Projet d'aménagement des terrains bordant l'Escaut : plusieurs tranches

- Terrain de football
- Lot de pêche
- terrain de camping

Vendredi 22.05.87

Réunion du Syndicat Intercommunal pour la promotion de l'Enseignement Supérieur dans l'arrondissement de Valenciennes

- Réaffectation en zone agricole d'une partie des terrains acquis par la Société ELF mais non utilisés à usage industriel.
- Affectation en zone agricole des terrains prévus initialement à l'extension de la raffinerie ELF et classés en zone industrielle au SDAU
- Classement en zone mixte "activités - habitat" des terrains compris dans le périmètre de la ZAD dénommée "Zone Nord de Valenciennes" (terrains Valexxy)

Samedi 23.05.87

Permanence du Maire ou des Adjointes

Dimanche 24.05.87

Réunion Extra-municipale des travaux (local des Pompiers)

- travaux d'aménagement (suite) calendrier
- Bouches d'incendie
- Equipement

Mardi 26.05.87

Commission Extra-Municipale des Fêtes :

- Préparation de la ducasse St Pierre (voir programme dans cette publication).

Mercredi 27.05.87

Entrevue avec un adjoint du Sous-Préfet de Valenciennes

Vendredi 29.05.87

Réunion des Maires du Canton Rive Gauche
- projet d'aménagement de la voirie départementale

Samedi 30.05.87

Permanence du Maire ou des Adjointes

Dimanche 31.05.87

Cérémonie des Noces d'Or et de Diamant en Mairie

- remise de fleurs - assiette - cadeau - extrait d'acte de mariage - Diplôme
- visite à ceux qui, pour des raisons de santé, ne peuvent se déplacer

Mardi 02.06.87

Présentation des "coins Nature" et plantations dans les écoles à
Condé-sur-Escaut

Mercredi 03.06.87

Réunion de la commission de l'Information
--- Rédaction de Mauld'Info N° 14

Samedi 06.06.87

Permanence du Maire ou des Adjointe

Vendredi 12.06.87

Réunion du Conseil Municipal

LE BUDGET PRIMITIF 1987

Il se présente sous une forme comptable (dépenses et recettes) voir ci-contre.

Il prévoit et autorise l'ensemble des dépenses.

Il est proposé par le Maire, suite à la réunion de la Commission des Finances, présenté par l'Adjoint responsable de la dite Commission, puis voté par le Conseil Municipal (après d'éventuels amendements.).

Les dépenses, en cours d'année, ne seront donc payables que si elles ont été prévues et autorisées.

Le Budget primitif est équilibré par un ensemble de recettes qui sont, elles aussi prévues (en fonction des lois et règlements en vigueur et en fonction de la situation de la Commune) et autorisées.

La nouvelle majorité du Conseil (issue des élections de Décembre) avait décidé qu'il convenait de faire une pause fiscale pour l'année 1987 et de n'augmenter la part communale que très modérément.

Le produit des contributions directes (obtenu à partir d'une évolution des Bases des 4 taxes, en fonction d'une part des coefficients de variation fixés par les dispositions législatives et réglementaires, et d'autre part de la variation de la matière physique imposable) a été fixé à 569 920 Frs pour l'année 1987 soit une augmentation de 9,04 % (ATTENTION ce taux n'est pas l'augmentation que vous allez supporter).

Les taux évoluent donc de la façon suivante :

	1986	1987
- Taxe d'habitation	10,80	11,29
- Taxe foncière sur les propriétés bâties	10,30	10,77
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties	41,80	43,69
- Taxe professionnelle	12,69	13,27

L'évolution est donc de 4,55 % en moyenne pour la commune.

Concrètement, et selon un exemple pris en séance, une habitation qui possède une base de Frs 5000 en 1986 et qui libère une taxe d'habitation de 540 Frs pour cette même année, verra sa Base passée à 5 169 Frs pour 1987 et sa taxe d'habitation à 584 soit une augmentation de 8,15 % environ (dont 4,55 % pour seule la Commune).

Soulignons que ce Budget primitif n'a pas été approuvé par une partie minoritaire du Conseil, certains conseillers trouvant l'augmentation insuffisante.

Ceux qui souhaitent des explications plus amples sur ce budget peuvent s'adresser en MAIRIE soit à Monsieur le Maire, soit à l'Adjoint animateur de la commission des finances. Le registre des délibérations est également à la disposition de tous.

REUNION DE LA COMMISSION EXTRA MUNICIPALE DES ECOLES :

Cette Réunion a eu lieu le mercredi 1^{er} avril 1987.

En présence du corps enseignant, des membres de l'Amicale Laïque et du Comité de parents d'élèves, ont été abordés les points suivants :

- budget scolaire,
- mise en place d'une garderie scolaire,
- école de sports et son fonctionnement (contrat b2eu).

SECTION DE FONCTIONNEMENT -- vue d'ensemble

Chapitres	Libellés	Pour mémoire - budget précédent	Rappel des restes à mandater ou des titres restant à émettre	Propositions globales du maire	Votes du conseil municipal
	Dépenses de fonctionnement	324 542		1 191 879	1 191 879
60	Dénrées et fournitures	134 950		121 750	121 750
61	Frais de personnel	337 598		360 221	360 221
62	Impôts et taxes	3 602		4 000	4 000
63	Travaux et services extérieurs	202 424		268 580	168 580
64	Participations et contingents	409 745		343 000	343 000
65	Allocations - subventions	18 794		22 640	22 640
66	Frais de gestion générale	79 640		66 000	66 000
67	Frais financiers	18 650		61 976	61 976
68	Dotations aux amortissements et provisions				
69	Charges exceptionnelles				
82	Charges antérieures	119 399		43 712	43 712
83	Prélèvement pour dépenses d'investissement				
	Recettes de fonctionnement	324 542		1 191 879	1 191 879
70	Produits de l'exploitation	3 850		3 910	3 910
71	Produits domaniaux	13 200		23 200	23 200
72	Produits financiers	23		228	228
73	Recouvrements - subventions	18 209		10 340	10 340
74	Dotations versées par l'Etat	487 247		426 803	426 803
75	Impôts indirects	56 930		13 200	13 200
76	Impôts directs autres que contributions				
77	Contributions directes	528 833		614 208	614 208
78	Travaux d'équipement en régie et autres				
79	Produits exceptionnels				
82	Produits antérieurs	216 550			
	Déficit de fonctionnement de clôture				0
	Excédent de fonctionnement de clôture				0

SECTION D'INVESTISSEMENT — vue d'ensemble

[illegible]

AMICALE LAIQUE

Les 20 et 21 juin : Fêtes aux Ecoles

le samedi dès 14 h : Concours de Pétanque

à 20 h : Bal

le dimanche de 10 h à 12 h : exposition des travaux d'élèves; vente de pâtisseries.

à 12 h : danses avec le groupe Rhapsodie

à 16 h : fête et distribution des Prix

Les deux jours, buvette et restauration.

Le 26 juin aura lieu l'Assemblée Générale de l'Amicale. Rapports moral et financier; élections, questions diverses

Le 31 mai a eu lieu durant toute la journée à la Salle des Fêtes de Mortagne la Coupe de l'Amandinois de Tennis de Table; Cette Coupe a réuni les clubs de St Amand, Lecelles, Chateau l'Abbaye, Rosult, Mortagne et Maulde. Rencontre de tous âges pour la coupe de l'Amandinois organisée par l'Amicale Laïque de MAULDE, Sport et bonne ambiance le 31 MAI pour Cette coupe de l'Amandinois. En effet ce sont plus de 110 participant dans 11 catégories qui se sont rencontrés dans la plus grande sportivité. Un coup de chapeau pour Sain Amand qui a remporté 6 titres sur 11.

Les résultats par catégories : Poussins : 1er FEUILLETTE Julien (Lecelles) 2ème TARDEUX Julien (Lecel

Benjamins : 1er BOUCHEZ Fabien (MAULDE) 2ème DEWASMES Fabrice (Lecelles)

Minimes : 1er LEBRUN Laurent (St Amand) 2ème CRUDENAIRE Jérômes (Maulde)

Cadets : 1er HACHE Renaud (St Amand) 2ème BARDIN David (St Amand)

Juniors : 1er DUSART Alain (Rosult) 2ème MATON Denis (St Amand)

Seniors : 1er VERDAVAINE (St Amand) 2ème BOURSE (St Amand)

Féminines : 1ère DESCAMPS Micheline (St Amand) 2ème BLONDEL Christine (St Amand)

Doubles : 1er RABAT Saumuel, SCHIESTE Laurent (Lecelles)

2ème BRUYEDLE Daniel, THIEBAUT Marc (Lecelles)

Non licenciés + 15 ans : 1er TIBAUDE (St Amand) 2ème SENECHAL Denis (St Amand)

Non licenciés - 15 Ans : 1er FILLEL Ruddy (St Amand) 2ème GOSTIAU (Lecelles)

A l'issue des épreuves, les récompenses ont été remises par les Maires ou adjoints de Mortagne, Maulde St Amand, par Mme RABAT Annie, Présidente de l'Amicale, Par M. FACHE, responsable national UFOLEP, par les Présidents des clubs de St Amand, Rosult, Lecelles et Chateau l'Abbaye, et par M. COOLS Xavier qui a "orchestré" le déroulement des rencontres. Suite à la remise des récompenses un vin d'honneur a été offert et rendez vous fut pris pour l'an prochain.

BILLARD CLUB.

Les 18,19, 20, 25 et 26 Avril, les 1,2, 3 mai s'est déroulé à la salle communale le 5ème tournoi de Billard par équipes de 5 joueurs. Ce fût un succès car 226 équipes y participèrent, ce qui représente un total de 1130 joueurs belges et français, qui ont concouru dans un esprit de camaraderie qu'il faut souligner. La remise des prix se fit en présence des autorités locales, de la presse et d'un nombreux public. Voici les résultats des 10 premiers : 1 Mercenaires Antoing

2 B.C.F. Maulde

3 Couronne Tournai

4 B.C.F. Maulde

5 Dottignies

6 Mercenaires Antoing

7 Queue St Pierre Antoing

8 Les Diables Mauldois

9 Wiers

10 Dottignies.

Le 5 juillet, le Billard Club organisera un voyage en autocar aux Grottes de Han, près de Dinant.

Pour de plus amples renseignements et les inscriptions, s'adresser au local, Café du Port Arthur, chez Thérèse, ou à Emile BERNARD.

Comité du Port Arthur

Le Comité du Port Arthur remercie les personnes qui ont participé à ses repas les 16 & 17 MAI.

Prochaines manifestation pour l'année 1987 :

- Ducasse de Juin : courses minimes et cadets,

- Ducasse de septembre : courses 3ème et 4ème catégories et juniors

- Le jeudi 17 décembre : comme de coutume, distribution de colis aux Anciens du village de plus de 70 ans.



Le Président Nouveau est arrivé ...

NORBERT KESTELOOT nouveau Président du Comité des Fêtes de la Rue de Chorette

C'est peu de temps après notre dernière édition que nous avons appris l'élection de Norbert KESTELOOT à la Présidence du Comité des Fêtes de la Rue de Chorette.

Il succède à Messieurs QUENSIERE et Jean DEMORY qui deviennent Présidents Honoraires.

Norbert est une figure bien connue des associations locales. Sa présence est toujours remarquée et appréciée par tous les organisateurs.

Il fut de 1946 à 1955 le Secrétaire de la "Pédale Thunoise". Il sut découvrir et encourager les efforts d'un jeune espoir du cyclisme : Jean STABLINSKI.

De 1955 à nos jours il fut membre du Comité des Fêtes de la Rue de Chorette où il occupa presque tous les postes à responsabilité.

Bienvenue donc à Vous, Monsieur le Président et longue vie au Comité de la Rue de Chorette.

Lors de cette même réunion le comité a été renouvelé. Pour 1987, on note :

VICE PRESIDENT ACTIF :	DELVIGNE Vital
TRESORIER :	BAUVENS Roger
TRESORIER ADJOINT :	VALENZA Jean Baptiste
SECRETAIRE :	CHEVAL Bernard
SECRETAIRE ADJOINT :	LECAT Jean Luc

et les Membres :

Mrs et Mmes DEVAUX Emile - LECLERCQ Eugène - LECOCQ Jean - STAL Léon
 Mmes KESTELOOT Nelly - QUENSIERE Claire - LECAS Nadine - LECLERCQ Martine - HARROUX Jacqueline
 GAHITTE Patricia
 MM SIBILLE Patrick - FILLEUR Lionel - SEYS Jean Claude - CHANTRAINE Jean - BLONDEL Norbert - VANDERPOTE Claude

La Ducasse aura lieu cette année au Gîte de Chorette les 29 et 30 Août.

Le programme n'est qu'à l'état d'ébauche mais est déjà fort attrayant, jugez en vous même :

Samedi : vers 15 H 30
 Défilé : Majorettes + clique
 Pompiers
 Les Arbalétriers de St Amand

vers 16 H 30
 Démonstration de tir à l'arbalète

Dimanche :
 11 H 30 concert apéritif par l'Harmonie de Lecelles
 15 H : jeu intervillage Maulde - Lecelles

RENDEZ VOUS DONC FIN AOUT.

ASSOCIATION POUR LA PROMOTION DU PATRIMOINE RELIGIEUX DE MAULDE

Le 25 avril dernier, l'Association a organisé son deuxième repas familial. Comme l'année précédente, ce fut un succès : 88 repas ont été servis et les bénéfices ont été supérieurs à ceux de l'an dernier de 900 F. Vu le nombre de convives, et compte tenu de la place disponible dans la salle paroissiale de Mortagne, il ne fut pas possible de danser au cours de cette soirée. Néanmoins, l'ambiance était excellente et les amateurs de choucroute ont été comblés. L'actif de la société est actuellement de 8 300 F (huit cent trente mille francs anciens, pour nos aînés). Et il est rappelé que l'objectif visé reste toujours la remise en état des orgues de l'église St Pierre.

Le prochain rendez-vous avec l'Association pour la promotion du patrimoine religieux de Maulde est fixé au mois d'octobre, pour le 2ème concert d'Autonne. au programme : L'Ecole intercommunale de Musique, dans un nouveau répertoire, et une Chorale de Jeunes Lycéens de St Amand dont la renommée n'est plus à faire, puisqu'elle a déjà dépassé nos frontières.

KERMESSE A L'ECOLE DE CHORETTE

C'est dans le cadre verdoyant et agréable du Gite de Chorette que s'est déroulée, le jeudi 28 mai, la kermesse de l'école.

Depuis plusieurs mois déjà, les enfants, pris en charge par des mamans le mercredi, s'activaient à la réalisation de travaux : pâte à sel, peinture sur tee-shirts, poupées de laine, tableaux à base de graines, corbeilles à papier, etc... et, c'est avec fierté et joie qu'ils ont pu, à l'occasion de cette journée, exposer toutes leurs réalisations.

Cette exposition remporta un vif succès.

On se retrouva tous pour l'apéritif et le repas ; au menu : brochettes, saucisses, merguez, riz - pâtisseries.

Les enfants montrèrent leur dextérité à la pêche à la ligne et eurent toute l'après-midi pour s'adonner aux jeux de plein air dans le parc du Gite. Ils purent, ainsi que leurs parents remonter le temps en sillonnant des chemins en calèche.

Nous nous félicitons tous du succès remporté par cette kermesse.

Les enfants pourront ainsi, en compagnie de leurs institutrices, profiter d'un voyage de fin d'année. Les plus grands se rendront à Lesquin pour un baptême de l'air, tandis que les plus petits navigueront sur les canaux du Nord à bord d'une péniche.

Nous tenons à remercier :

- Mr DESCAMPS qui a bien voulu mettre le Gite à notre disposition,
- Mme SOURDEAU qui a prêté son concours pour la réalisation des brochettes,
- Mr DELTOMBE, pour la fourniture de graines pour les travaux,
- Les Pompiers de Maulde,
- Toutes les mamans qui se sont occupées des enfants afin qu'ils puissent réaliser cette exposition.

Rendez-vous est donné, dès à présent, à l'année prochaine avec beaucoup de bonne humeur et de nombreuses animations.

Le Comité de Parents.

Chez nos Aînés

Les 50 membres du Club "Amitié, Rencontres, Loisirs Mauldois" sont heureux de se rencontrer chaque mardi après-midi et espèrent que d'autres viendront encore se joindre à eux.

Une première représentation publique aura lieu lors des festivités du samedi de la Ducasse de juin. Le 19 Juillet est à retenir : dès 15 Heures, nos aînés exposeront leurs travaux manuels. Une vente de pâtisseries et de restauration légère est également prévue.

Club Canin

Le Club canin Mauldois a organisé le lundi 8 juin une démonstration de chiens de défense avec le Club de Rumillies (Belgique), mais le mauvais temps a empêché l'épreuve de se dérouler dans de bonnes conditions. Une nouvelle manifestation sera peut-être organisée en août, si le club de Rumillies peut venir.

Prochaine manifestation 23 Août 14h

OPERATION " V A C A N C E S P R O P R E S " :

Monsieur le Maire rappelle qu'il est strictement interdit de déposer des ordures, que ce soit dans la campagne environnante ou dans le village même : fossés, parkings, pourtour de l'église (eh oui!...) De même il demande aux utilisateurs du plateau d'évolution et du terrain de foot ball de ne pas abandonner sur place les bouteilles de plastique vides. Enfin, il rappelle que les plantations sont fragiles et que la commune ne les a pas eues gratuitement!

Dans le cadre de l'Année de l'Environnement, prenons à cœur d'embellir notre cadre de vie quotidienne. Nous en serons les premiers bénéficiaires. Atous, merci de votre compréhension et de votre collaboration

Noces d'or et de diamant...



Les couples honorés en compagnie du conseil municipal.

(Ph. X)

Le jour de la fête des mères, la municipalité a fêté des couples d'anciens de la commune pour leurs noces d'or ou de diamant. Mr DELTOMBE Patric, Maire, après les avoir "remariés", présenta les félicitations du conseil municipal et ses vœux de bonne et heureuse santé pour le chemin, le plus long possible, qui leur reste à parcourir.

Une délégation se rendit ensuite au domicile des couples qui ne pouvaient se déplacer à la mairie.

Noces de diamant : MM et Mmes Ursmar DELCOURT DUSSART, Humbert DUBOIS CHOQUET, Georges DUFLOT HENNEBICQ

Noces d'or : MM et Mmes Maurice ALLAIRE LECHANTRY, Maurice BEAURY MIDAVANE, Léon DELCRY HUQUE,

Roger D HAENE NYS, Georges WUILLOT VERMANDERE.

INFORMATIONS BREVES ET PRATIQUES

Ramassage des ordures ménagères

Les mercredis 3 et 17 juin

1, 15, 29 juillet

12 et 26 août

9 et 23 septembre

Date des prochains congés scolaires

Vacances d'été : le mardi 30 juin après la classe

Médecins de garde (week-end)

Juin

07 Dr BERNARD

08 Dr TALEUX

11 Dr TRINQUET

21 Dr TRINQUET

26 Dr FLAMENT

Juillet

05 Dr FLAMENT

12 Dr TRINQUET

14 Dr TALEUX

19 Dr FLAMENT

26 Dr DORIRY

Août

02 Dr BERNARD

09 Dr BERNARD

15 Dr TALEUX

16 Dr DORIRY

23 Dr BERNARD

30 Dr DORIRY

Informations sociales

• Vignette assurance

Depuis le 1^{er} juillet 1986, le certificat d'assurance doit être obligatoirement apposé en permanence :

- sur le pare-brise, en bas à droite, à côté de la vignette fiscale, pour les véhicules automobiles de moins de 3,5 tonnes,

- sur le garde-boue avant pour les véhicules à moteur à deux ou trois roues.

Il est rappelé à cet égard les modalités de délivrance du certificat et sa durée de validité.

- Délivrance du certificat

Ce document est délivré automatiquement et gratuitement par l'assureur, soit à la souscription du contrat, soit à l'échéance habituelle, soit par envoi spécial.

Dès réception, le propriétaire du véhicule doit donc apposer le certificat sur le pare-brise (ou le garde-boue) de son véhicule au moyen du dispositif prévu à cet effet.

En cas de perte ou de vol du macaron, l'assuré se verra remettre un nouveau certificat par son assureur sur présentation des justificatifs correspondants.

Lors de la vente du véhicule ou de la date de résiliation du contrat d'assurance, le certificat ainsi que l'attestation de l'assurance encore valides doivent être restitués à l'assureur.

- Durée de validité du certificat

Dans le mois qui suit la date de fin de validité du certificat, l'assureur doit adresser un nouveau certificat. La présomption d'assurance subsiste de ce fait pendant un mois à compter de la fin de la période mentionnée sur le document. En pratique, les compagnies d'assurances adressent fréquemment le nouveau certificat avant la fin de validité du précédent.

Toutefois, l'apposition de la vignette ne constitue qu'une présomption d'assurance et ne dispense pas de la présentation de l'attestation d'assurance ou de la carte verte internationale d'assurance, en cas de contrôle

Informations générales

• Emploi d'une aide à domicile : exonération de cotisations de Sécurité sociale

Les personnes employant une aide à domicile sont exonérées de cotisations de Sécurité sociale dues sur les rémunérations versées à ce titre à compter du 1^{er} avril 1987, si elles remplissent l'une des conditions suivantes :

- être âgées de 70 ans ou plus, pour les personnes vivant seules ; cette condition d'âge doit être remplie par l'un des conjoints lorsque le couple vit indépendamment des autres membres de la famille,

- être âgées de 60 ans ou plus, pour les personnes vivant seules qui se trouvent dans l'obligation de recourir à l'assistance d'une tierce personne et titulaires d'une pension d'invalidité servie par la Sécurité sociale ou d'une pension allouée aux militaires invalides,

- avoir à charge un enfant handicapé ouvrant droit au complément de l'allocation d'éducation spéciale.

L'exonération est égale à 100 % du montant des cotisations de Sécurité sociale dans la limite de 6 000 F par trimestre, quel que soit le nombre de salariés employés comme aide à domi-

cile. Les personnes qui sollicitent le bénéfice de cette exonération doivent formuler une demande à l'URSSAF dont dépend leur domicile, en fournissant les justifications nécessaires.

• Allocation parentale d'éducation

Depuis le 1^{er} janvier 1985, il existe une allocation parentale d'éducation destinée à compenser partiellement et forfaitairement la perte de revenu liée à l'arrêt ou à la réduction de l'activité professionnelle de l'un des parents, à l'occasion de la naissance, de l'adoption ou de l'accueil d'un enfant âgé de moins de trois ans, portant à trois ou plus le nombre d'enfants à charge.

La loi du 29 décembre 1986 relative à la famille a modifié certaines des dispositions de ce dispositif en prévoyant, à compter du 1^{er} avril 1987, notamment :

- l'allongement de la durée de versement de l'allocation,
- la majoration du montant de l'allocation,
- l'assouplissement de la condition d'activité antérieure nécessaire à l'attribution de l'allocation.

En outre, il est institué une allocation parentale d'éducation à mi-taux pendant une période maximale d'un an précédant le troisième anniversaire de

l'enfant : lorsque le bénéficiaire de l'allocation à taux plein, par exemple, reprend une activité salariée à temps partiel d'une durée au plus égale à la moitié de la durée légale du travail, ou suit une formation professionnelle rémunérée pendant la moitié au plus de la durée légale du travail.

L'allocation parentale d'éducation à taux plein est versée, quant à elle, jusqu'au troisième anniversaire de l'enfant ; son montant mensuel est actuellement fixé à 2 400 F. Pour obtenir tout renseignement complémentaire sur cette allocation, vous pouvez contacter votre Caisse d'allocations familiales.

• Congé parental d'éducation

Parallèlement à la mise en place de nouvelles dispositions concernant l'allocation parentale d'éducation, la durée du congé parental d'éducation est étendue désormais jusqu'au troisième anniversaire de l'enfant, alors que précédemment ce congé prenait fin au plus tard 24 mois après la fin du congé de maternité ou d'adoption. Sa durée initiale est toujours d'un an à maximum et il peut être prolongé deux fois au lieu d'une seule auparavant.

Ces aménagements seront repris dans une prochaine mise à jour de l'encyclopédie (TA 9) traitant du congé parental d'éducation.

• Maison bien protégée : assuré bien remboursé

Protégez votre logement contre le vol. C'est le meilleur moyen pour être bien remboursé en cas de cambriolage.

Les contrats "Vol" et "Multirisque habitation" (garantie "vol") comportent d'ailleurs une série d'obligations. Pour ne pas les respecter, la victime d'un cambriolage risque de ne rien percevoir ou de percevoir une indemnité réduite. A titre indicatif, le Centre de documentation et d'information de l'assurance (C.D.I.A.) énumère ci-dessous des exemples de mesures préventives exigées par certains assureurs :

En cas d'absence inférieure à 4 heures, fermer à clé les portes d'accès et fermer aussi toutes les ouvertures normalement accessibles.

En cas d'absence supérieure à 4 heures et durant la nuit, utiliser en outre tous les moyens de protection existants : volets, persiennes...

Équiper les portes de l'habitation d'au moins un système de fermeture de sûreté, c'est-à-dire d'une serrure ou d'un verrou comportant un mécanisme à cylindre, à pompe ou à gorges mobiles.

Munir les parties vitrées facilement accessibles de volets, de persiennes (en bois, en plastique ou en métal), de barreaux ou d'ornements en fer ne laissant entre les éléments qu'un espace libre de 12 cm maximum.

Vous devez donc relire votre contrat avec attention. Peut-être votre société d'assurances exige-t-elle des précautions supplémentaires : blindage de portes, installation d'un appareil d'alarme, etc. Vous avez intérêt à consulter votre assureur. Celui-ci vous remettra la liste des fabricants dont les produits ont été testés en laboratoire : installateurs de systèmes d'alarme

contre le vol, habilités par l'Assemblée plénière des sociétés d'assurances contre l'incendie et les risques divers (A.P.S.A.I.R.D.), fabricants de serrures dont la fiabilité a été reconnue par les assureurs et qui portent le label "A2P" (Assurance Prévention et Protection).

Sachez aussi qu'une simple imprudence risque de rendre inefficace la meilleure des protections :

- ne laissez jamais vos clés sous le paillasson, dans la boîte aux lettres ou dans un endroit facilement accessible,
- n'indiquez ni votre nom, ni votre adresse sur votre trousseau de clés.

Et si vous perdez vos clés... faites changer votre serrure.

• Pension de réversion

Bien souvent, quand survient le veuvage, la veuve n'est pas titulaire d'une retraite personnelle. Les délais, parfois assez longs pour attribuer une pension de réversion, peuvent entraîner de sérieuses difficultés financières pour le conjoint survivant. Afin de ne pas retarder le

versement de la pension de réversion, lorsque celle-ci est versée par le régime général, le fonds d'action sanitaire et social de la caisse pourra attribuer une avance sur pension, qui sera récupérée ensuite au moment de l'attribution effective de la pension (art. 3 de la loi du 27.1.1987 modifiant l'art. L353-4 du code de la Sécurité sociale).



Pendant l'été, du 15 juin au 15 septembre, la S.N.C.F. crée des places « charters », qui coûteront jusqu'à 60 % moins cher que le billet normal.

Vous devrez réserver vos places de 2 mois à 15 jours avant le départ, et les billets ne pourront pas être remboursés si vous annulez votre voyage.

Ce tarif « Joker » n'est valable qu'en 2e classe. Attention ! il est prudent de réserver vos places rapidement : en effet, il n'y a que 24 places sur les T.G.V. et 56 places dans les autres trains affectés à ce nouveau service.

Enfin, l'opération « Joker » ne fonctionnera pas en période rouge (voir notre calendrier voyageurs paru dans notre n° spécial vacances n° 31 HS de février 1987, p. 61 pour connaître avec précision les tranches horaires touchées par cette période rouge, mais notez déjà qu'il s'agit des jours suivants : 3, 4, 10, 11, 14, 15 et 31 juillet ; et 1er, 30 et 31 août).

Ces places charters fonctionneront, au départ de Paris : sur Bordeaux, Biarritz, Brest, Clermont-Ferrand, Lorient, Marseille, Montpellier, Nantes, Nice, Perpignan, Strasbourg, Toulouse ainsi que sur les liaisons Lyon-Lille, Bordeaux-Marseille, Nantes-Lyon.

Voici les prix au départ de Paris :

Bordeaux, Clermont-Ferrand, Nantes, Strasbourg : 99 F (au lieu de respectivement 249 F, 187 F, 175 F et 218 F) ;

Toulouse, Biarritz, Lorient, Brest, Marseille, Montpellier : 139 F (au lieu de respectivement : 298 F, 329 F, 237 F, 264 F, 357 F et 348 F) ;

Nice, Perpignan : 179 F (au lieu de respectivement : 439 F et 378 F) ;

Pour les lignes transversales : Lille-Lyon, Bordeaux-Marseille, Nantes-Lyon : 179 F (au lieu de respectivement : 325, 287 et 249 F).

Les montants « Joker » sont fermes et définitifs : en aucun cas ils ne peuvent être augmentés, même si vous voyagez en T.G.V. En revanche, les prix normaux SNCF devraient augmenter très prochainement. Pour tous autres renseignements, adressez-vous à votre gare.

Comme chaque année, le Centre de loisirs de notre commune ouvrira ses portes les après-midi de juillet du lundi au vendredi, du vendredi 3 juillet au vendredi 31 juillet.
Il ne fonctionnera pas les lundi 13 et mardi 14 juillet.
Les bulletins d'inscriptions seront remis à chaque enfant à l'école ou pourront être retirés en mairie.

Rappelons encore que le centre reste ouvert pour le moment aux enfants de 6 à 12 ans dans l'année civile.
Cette année outre les activités traditionnelles de jeux, travaux manuels, piscine, camping, feu de camp... est prévue une excursion au Centre Minier de Lewarde près de Douai.
Une permanence sera organisée à l'école le mercredi 17 juin de 14h à 16 heures pour la remise des inscriptions. Nous vous demandons afin de faciliter la tâche des organisateurs de bien remplir les formulaires qui vous seront remis.
Il nous reste à souhaiter un bon mois aux enfants et surtout du très beau temps.

A V I S

HEURES D'OUVERTURE LA MAIRIE

En AOUT, la MAIRIE sera ouverte le matin de 9 à 12 Heures.

RAMASSAGE DES ENCOMBRANTS :

Les Compagnons d'Emmaüs effectueront un ramassage d'encombrants le SAMEDI 20 JUIN 1987, ils ramasseront, vieux meubles, journaux, verres, cartons, fers, sont exclus du ramassage, plâtres, caoutchouc, briques, branchage



PROGRAMME DE LA DUCASSE DES 27,28,29 JUIN 1987

Suite à la réunion de la Commission Extra-municipale des Fêtes, voici le programme de la ducasse de juin 1987.

Samedi 27 juin

Cortège

horaire : rendez-vous au Pont de Maulde à 15h; départ à 15h30.

itinéraire : rue du Pont, rue de la Basse Fosse, rue du Bois, rue du Mortier, Petite Rue, rue de la Trinquette, Grande Rue (vers la Gare et retour), Place.

composition (sauf empêchement de dernière heure) : char Western, voitures anciennes, ,

Arbalétriers de St Amand, Capucines Mauldoises, La Bande à Prosper de Rengy, Char de la Rue de Chorette,

Char du Club des Aînés, Orchestre champêtre, Char à bière Cambrinus.

Tir à l'arbalète : après le défilé, les Arbalétriers de St Amand feront une démonstration de tir à proximité de la Place (Parking Delattre ou boudrome de F.Bridoux).

Bal : il aura lieu le soir chez F Bridoux. (notons dès maintenant que le bal de Septembre aura lieu chez T et J Lys).

Dimanche 28 juin

Rue de Chorette : réveil en fanfare de la Rue de Chorette. Rendez-vous à 10 h face à l'Ecole puis cortège de l'Ecole au Cite mural avec les Capucines Mauldoises, la société de Gymnastique "l'Amandinoise", l'Ecole Intercommunale de Musique et le Char de la Rue de Chorette.

Courses : à 14 h, course Minimes de 25 kms

à 16 h, course Cadets de 60 kms

Dossards et inscriptions chez F.Bridoux, aux Gabelous; départ chez JP Duvivier, au Canonier; arrivée chez

J. Lys, au Port Arthur.

Concert : à 19h30 près de l'ancienne Mairie.

Le soir, repas dansant au Canonier.

Lundi 29 juin

Matches de foot-ball, à partir de 18h30 : scolaires CM1 CM2 Chorette - Centre

adultes Chorette - Centre

Les vendredis 12,19,26 à 19 heures se dérouleront des entraînements au terrain; les personnes désirant disputer ces matchs y sont invités.